

ATTESTATION DU BON RESPECT DE LA REGLEMENTATION

(POUR LES SOCIETES ETABLIES EN FRANCE – FOR COMPANIES ESTABLISHED IN FRANCE)

Je soussigné, CHAPPAT Philippe
agissant en qualité de dirigeant de la société CHAPPAT TRANSPORTS
dont le siège est à 01310 POLLIAT
RCS B 319 503 348

certifie sur l'honneur que sont respectées au sein de la société, toutes les réglementations applicables aux sociétés de transport de marchandises dans les pays de prestations notamment celles concernant :

- le cabotage
- les salaires minimums versés au chauffeur ; exemple : MiLog allemande.
- les FIMO, FCO, visites médicales, permis de conduire, des chauffeurs et contrôles techniques des ensembles routiers
- les obligations, en matière d'emploi des salariés, découlant des articles L1221-10 et suivants et L3243-1 et suivants du Code du travail.
- l'établissement et la remise des bulletins de salaire aux salariés.
- les couvertures d'assurance obligatoires quant aux personnels, prestations et véhicules.

Fait à Polliat

Le 30.09.2013

Nom, prénom : CHAPPAT Philippe

Fonction : Président Directeur Général

CHAPPAT TRANSPORTS
SA au capital de 250 000 €
BP 2001 - POLLIAT
01443 VRIAT Cedex
Tél. 04 74 30 41 27
Fax 04 74 25 71 80
Site : www.chappat-transports.fr

Signature + cachet commercial de l'entreprise

